



## Coss Infos

# Site de «Grand Verney»

Par  
**Claude-Alain Monnard**

En date du 18 février 2008, par l'intermédiaire d'un préavis, la Municipalité soumettait au Conseil communal l'adoption du PPA (Plan Partiel d'Affectation) de «Grand Verney». Il va permettre l'exploitation d'un dépôt de matériaux terreux dans une zone spéciale ainsi que l'extension du TCS dans une zone industrielle. Les terrains concernés sont situés au nord de la localité, sur le côté ouest de la Route de La Sarraz.

### Zone spéciale

Ce site avait déjà fait l'objet d'une exploitation préalable comme décharge du début des années 80 jusqu'en 1994, date à laquelle le permis avait été retiré, laissant une zone de dépôt incontrôlée et quelque peu «sauvage».

La Municipalité souhaitait réactiver ce site pour le combler avec des matériaux terreux provenant des environs et de la région lausannoise dont les besoins sont importants. Ce projet permet ainsi d'y répondre. Environ 900'000 m<sup>3</sup> de ces matériaux seront stockés dans une dépression qui sera comblée en une quinzaine d'années, après quoi le terrain sera rendu à l'agriculture.

En plus de cette aire de matériaux terreux, le périmètre du PPA comprend une aire agricole réservée à la culture du sol. En tant que telle, elle

est inconstructible. Il est également prévu une aire nature destinée à la constitution d'un milieu naturel servant de lieu de refuge, d'alimentation et de reproduction pour la faune. Un ruisseau sera mis à ciel



Le site de «Grand Verney».

MAC

ouvert et un étang aménagé au début de l'exploitation.

### Zone industrielle

Réservée aux besoins d'extension du TCS, cette aire est destinée à la création d'un Centre de Sécurité Routière comme il en existe en Suisse allemande, à Stockental (BE) et à Hinwil (ZH). En «concurrence» avec 2 autres sites genevois et neuchâtelois, Cossonay a finalement été retenue en fonction de sa situation centrale en Suisse romande.

Un nouveau bâtiment comprenant un restaurant, des bureaux et des salles de cours seront érigés au sud

des locaux existants. Les installations qui vont être construites pourront satisfaire également aux besoins du Service cantonal des autos qui doit disposer de nouvelles pistes d'entraînement.

des variations plus ou moins notables selon les jours et la période de l'année. La Municipalité a d'ailleurs décidé de limiter l'ouverture du dépôt de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

Toute augmentation du trafic produit une élévation du bruit. Ceci est indéniable. Mais, pour le dépôt lui-même, la seule source de bruit significative sera le bulldozer! L'exploitation du Centre TCS ne conduira à aucun dépassement de la valeur limite d'immission.

### Et maintenant?

Toutes les démarches administratives prévues par la loi ont été respectées et remplies. Le dossier d'enquête du Plan Partiel d'Affectation a été avalisé le 24 octobre 2008 par le Département concerné et il a été mis en vigueur le 15 décembre 2008. *La Municipalité a reçu un dossier d'enquête publique relatif à l'exploitation du dépôt terreux et du Centre du TCS qui est arrivé à terme le 3 août 2009. Donc, pratiquement, ça peut démarrer!* déclare Christophe Leuenberger. Pour délivrer le permis d'exploiter, les autorités n'attendaient plus que la synthèse et le feu vert de la CAMAC, ou Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire. Et qui vient d'arriver au moment où ces lignes ont été écrites. ■

### Des nuisances?

Des interrogations compréhensibles ont surgi auprès d'habitants de Cossonay, spécialement ceux résidant à la Grand Rue et à la Route de Lausanne. Elles avaient trait essentiellement aux nuisances provoquées par le trafic et le bruit liés à ce projet.

D'après le rapport d'impact réalisé par le bureau d'ingénieurs de l'environnement d'Yverdon «Biol Conseils SA», le trafic induit par l'ensemble du projet correspondra à une augmentation du trafic journalier moyen de 37 véhicules/jour, correspondant à 0,54% des charges de trafic dans la traversée de Cossonay. «Une élévation négligeable!» précise le rapport. Il n'en demeure pas moins qu'une «petite augmentation par ci, une autre par là» ne contribue pas à améliorer une situation déjà compliquée aux heures de pointe! Mais bon...

*Ces chiffres sont le résultat mathématique d'une division du volume total de matériaux terreux à déposer par la contenance disponible sur un camion. Le résultat étant ensuite réparti sur le nombre de jours d'exploitation!* précise Christophe Leuenberger, responsable du service technique communal. 37 véhicules sont donc une moyenne, avec

### Quelques chiffres

- Durée d'exploitation du dépôt: 15 ans
- Aire totale: 155'000 m<sup>2</sup>
- Hauteur maximale du remblai: 19 mètres
- Les travaux seront répartis en 4 étapes successives
- Au terme de chaque étape, les sols agricoles seront remis en état avec une couche intermédiaire de 0,30 m d'épaisseur sur laquelle une autre couche de 40 cm de terre végétale sera déposée
- La redevance à laquelle la commune aura droit s'élève à un total de 450'000 francs
- La zone industrielle dévolue au TCS couvre 26'500 m<sup>2</sup>



Christophe Leuenberger.

MAC